



LA FRATERNITÉ ASBL
RUE DE DROOTBEEK, 2 - 1020 BRUXELLES
N° d'entreprise : BE 0422 143 307

Bruxelles, le 07 juillet 2026.

PREMIER APPEL À CANDIDATURES DANS UNE FONCTION DE DIRECTION ADJOINTE D'UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE D'ENSEIGNEMENT ORDINAIRE

[ENGAGEMENT À TITRE TEMPORAIRE]

Coordonnées du Pouvoir organisateur

Asbl La Fraternité.

Rue Drootbeek, 2 à 1020 Bruxelles. (Adresse administrative et siège du CTA)

Le Pouvoir organisateur organise une école secondaire sur trois implantations, quatre écoles fondamentales d'enseignement ordinaire et un CTA.

L'établissement secondaire organise un premier degré, de l'enseignement de transition et de qualification dans une série d'options.

Immatriculation ONSS : 493621-35

N° Carrefour : 0422 143 307

Coordonnées de l'école

Collège La Fraternité-Ste-Ursule :

📍 Rue Drootbeek, 2 à 1020 Bruxelles et Chaussée d'Anvers 28 à 1000 Bruxelles.

<https://collegelafraternite.com>

Coordonnées des diverses implantations

📍 Collège La Fraternité-Ste Ursule [Secondaire de plein exercice] :

✓ Rue Drootbeek, 2 à 1020 Bruxelles.

📍 Collège La Fraternité-St Vincent [Secondaire de plein exercice] :

✓ Chaussée d'Anvers 28 à 1000 Bruxelles.

📍 Collège La Fraternité-CTA :

✓ Quai au foin 23 à 1000 Bruxelles.

Les écoles fondamentales, sont sises :

📍 Rue de Molenbeek, 122, 175 et 177 à 1020 Bruxelles.

📍 Rue du Tivoli, 45 à 1020 Bruxelles.

Entrée en fonction

Le 24 aout 2026.

Nature de l'emploi

Emploi est temporairement vacant, la personne l'occupant administrativement étant détachée (appel mixte).

Les dossiers de candidatures

Le dossier de candidature comportera:

- un **curriculum vitae** détaillé, ainsi qu'une photo récente.
- une **lettre de motivation** (maximum 3 pages)
- une **copie des diplômes** et attestations requis
- **le cas échéant, une copie des attestations de réussite** obtenues dans le cadre de la formation initiale des directions.

Les candidatures doivent être envoyées par **courrier électronique**

- à Monsieur Jean-Pierre BOOSTEN, Président du Pouvoir organisateur, à l'adresse jpboosten@hotmail.com
- et à Monsieur Loïc Ruwet, Directeur, à l'adresse loic.ruwet@clfb.be

Les actes de candidature doivent être réceptionnés pour le **14 aout 2026 à 16H00, au plus tard.**

Une première sélection sera opérée sur base des dossiers remis, un entretien sera ensuite proposé aux personnes dont la candidature aura été retenue.

Des renseignements complémentaires utiles

Peuvent être obtenus auprès de Monsieur Loïc Ruwet, Directeur, au n° 0485 646 151

Destinataires de l'appel

Toute personne remplissant les conditions d'accès à la fonction (appel interne et externe).

En annexe

Annexe 1 : Les conditions d'accès à la fonction.

Annexe 2 : Le profil de fonction établi par le Pouvoir organisateur.

Annexe 3 : Titres de capacité.

Annexe 1 - Conditions d'accès à la fonction

Conditions légales d'accès à la fonction

- ✚ 1. Être porteur d'un titre de niveau bachelier au moins.
- ✚ 2. Être porteur d'un titre pédagogique.
- ✚ 3. Compter une ancienneté de service d'au moins 3 ans au sein de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté Française.
- ✚ 4. Avoir répondu à l'appel à candidatures.

Les candidats reconnus comme éligibles à une fonction de directeur par la Commission de valorisation de l'expérience dans l'enseignement ne sont pas concernés par les conditions précitées mais par les conditions suivantes :

- ✚ 1. Jouir des droits civils et politiques.
- ✚ 2. Satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique.
- ✚ 3. Être de conduite irréprochable.
- ✚ 4. Satisfaire aux lois sur la milice.
- ✚ 5. Avoir répondu à l'appel à candidatures.

Annexe 2 - Profil de fonction

Le référentiel des responsabilités comprend :

1. La production de sens :

- ✚ Adhérer aux valeurs sur lesquelles se fonde l'action pédagogique et éducative développée, au service des élèves, dans le cadre du projet du PO et donner ainsi du sens à l'action collective et aux actions individuelles, en référence à ces valeurs ainsi que, selon le cas, aux missions prioritaires et particulières du système éducatif de la Communauté française.
- ✚ Promouvoir les projets pédagogique, éducatif et d'établissement inscrits dans le projet propre au réseau (« Mission de l'école chrétienne »).
- ✚ Promouvoir la pastorale scolaire et veiller au soutien et à l'encouragement des équipes qui ont en charge son animation.
- ✚ Incarner les valeurs fondant l'action pédagogique et éducative, les finalités et objectifs visés dans l'école.

2. Le pilotage stratégique et opérationnel :

- ✚ Être le garant des projets éducatif et pédagogique du PO, définis dans le respect des finalités et des missions prioritaires et particulière du système éducatif de la Communauté française.
- ✚ En tant que responsable pédagogique, piloter, en collaboration avec la direction, la co-construction du projet d'établissement et du plan de pilotage de l'école, en menant à bien le processus de contractualisation et la mise en œuvre collective du contrat d'objectifs.
- ✚ Participer, avec les acteurs de l'école, à la co-construction de la culture de l'école et/ou la développer en cohérence avec les valeurs du système éducatif et celles du PO.
- ✚ Veiller à la présentation des projets éducatif, pédagogique et d'établissement aux familles, par exemple lors des inscriptions.
- ✚ Collaborer à la co-construction avec les acteurs de l'école du projet d'établissement et à sa mise en œuvre collective.
- ✚ Participer à une réflexion stratégique et prospective sur le devenir de l'école.

3. Le pilotage des actions et projets pédagogiques :

- ✚ Viser à l'intégration de tous les élèves. Assurer le soutien et l'accompagnement du parcours scolaire de chacun des élèves et leur orientation positive. Encourager le développement de leur expression citoyenne.
- ✚ Favoriser un leadership pédagogique partagé.
- ✚ Participer au pilotage pédagogique de l'établissement.
- ✚ Dans le cadre du leadership pédagogique partagé, se faire rendre compte des missions déléguées et les réorienter si nécessaire.
- ✚ Dans le cadre du pilotage pédagogique de l'établissement, collaborer à la mise en place des régulations constantes et des réajustements.
- ✚ En délégation, assurer la collaboration de l'équipe éducative avec le CPMS, le PSE, le Pôle Territorial ou tout autre partenaire extérieur.
- ✚ Développer des collaborations et des partenariats externes à l'école, notamment avec d'autres écoles.
- ✚ Coopérer avec des acteurs et les instances institués par la Communauté française et par le SeGEC ou son PO.

4. La gestion des ressources humaines :

- ✚ En délégation de la direction, participer à l'organisation des services de l'ensemble des membres du personnel, coordonner leur travail, fixer les objectifs dans le cadre de leurs compétences et des textes qui régissent leur fonction. Assumer une responsabilité pédagogique et administrative.
- ✚ Développer avec l'équipe éducative une dynamique collective et soutenir le travail collaboratif dans une visée de partage de pratiques et d'organisation apprenante.
- ✚ Veiller à l'accueil et à l'intégration des nouveaux membres du personnel ainsi qu'à l'accompagnement des personnels en difficulté.
- ✚ Avec la direction, participer aux procédures de recrutement des membres du personnel.
- ✚ Participer à l'évaluation des membres du personnel et en rendre compte à la direction.
- ✚ Collaborer avec la direction au développement professionnel, individuel et collectif, des membres du personnel.
- ✚ Stimuler l'esprit d'équipe.
- ✚ Soutenir la mise en place d'une dynamique collaborative entre les équipes pédagogiques et l'équipe éducative, afin de favoriser le partage, la concertation et la construction collective.
- ✚ Renforcer la démocratie scolaire en impliquant les acteurs de l'école dans la construction et la régulation du vivre ensemble.
- ✚ Développer dans l'école les conditions d'un climat relationnel positif et du respect mutuel.
- ✚ Assurer les relations de l'école avec les élèves, les parents et les tiers ; dans ce cadre, développer l'accueil et le dialogue.
- ✚ Veiller à une application juste et humaine du ROI aux élèves et des éventuelles sanctions disciplinaires.
- ✚ Prévenir et gérer les conflits, en faisant appel, le cas échéant, à des ressources externes.
- ✚ Soutenir le développement professionnel des membres du personnel.
- ✚ Accompagner les équipes éducatives dans les innovations qu'elles mettent en œuvre et le changement.
- ✚ Nouer des contacts avec le monde économique et socioculturel local de même qu'avec des organismes de protection de la jeunesse, d'aide à l'enfance et d'aide à la jeunesse, selon la délégation reçue de la direction.

- ✚ Participer activement aux réunions d'équipe de direction.
- ✚ Travailler en étroite collaboration avec la direction, dans un esprit de confiance mutuelle. Dans le respect du cadre légal, exécuter les tâches dans les limites précisées par la délégation donnée par la direction. Remplacer cette dernière en cas d'absence.
- ✚ Participer aux réunions pour lesquelles une délégation a été reçue.
- ✚ Collaborer et assurer la coordination des actions à mener, par exemple, avec les Centres PMS et pouvoir établir des partenariats.

5. La communication interne et externe :

- ✚ Recueillir et faire circuler de l'information, en accord avec la direction, en la formulant de manière adaptée et au moyen des dispositifs adéquats.
- ✚ Rassembler, analyser et gérer l'information.

6. La gestion administrative, financière et matérielle :

- ✚ Veiller au respect des dispositions légales et réglementaires déléguées.
- ✚ Relayer les besoins de l'école en infrastructures et en équipements pédagogiques, techniques et informatiques nécessaires à son fonctionnement.
- ✚ Contribuer à la gestion et à l'entretien des bâtiments, des infrastructures et des équipements scolaires pour lesquels il a reçu délégation de la part de la direction.

7. La planification et gestion du développement personnel :

- ✚ S'enrichir continûment de nouvelles idées, compétences et connaissances.
- ✚ Avoir des entretiens de fonctionnement réguliers avec la direction, en référence à sa lettre de mission et à son auto-évaluation.
- ✚ Auto-évaluer régulièrement son fonctionnement professionnel et tirer de nouvelles lignes d'action ou de comportement.
- ✚ Mettre à jour régulièrement ses connaissances pédagogiques, juridiques et administratives en participant notamment aux formations organisées par le réseau.
- ✚ Avoir acquis ou acquérir les attestations de formation initiale des directeurs/directrices adjoints/adjointes dans un délai de 2 ans.

Annexe 3 – Les compétences attendues

La liste des compétences attendues dans l'exercice de la fonction.

1. Être exemplaire et capable de produire du sens	Niveau de maîtrise	Pondération /10
1.a Être cohérent dans ses principes, ses valeurs et son comportement, avoir le sens de l'intérêt général, observer un devoir de réserve, faire preuve de loyauté et respecter la dignité de la fonction. Faire preuve de fiabilité.	D	4
1.b Promouvoir les missions de l'école chrétienne, les projets pédagogique, éducatif propres au réseau libre catholique.	B	
1.c Connaître et promouvoir les missions du système éducatif en Communauté française.	B	
1.d Promouvoir les projets éducatif et pédagogique de son Pouvoir organisateur et être à même de les porter loyalement.	B	
1.e Faire preuve de maîtrise de soi, savoir gérer son stress et ses émotions, surmonter les échecs et les difficultés. S'adapter.	B	4
1.f Être conscient de ses forces et points de développements, articuler un plan de développement personnel en lien avec sa fonction et en conformité avec sa lettre de mission.	B	2
2. Être capable de mener ses équipes au service des élèves	Niveau de maîtrise	Pondération /10
2.1 Avoir le sens de l'écoute et de la communication ; manifester de l'empathie, de l'enthousiasme et de la reconnaissance. Agir en confiance.	C	4
2.2 Travailler en équipe.	B	2
2.3 Être capable de fédérer des équipes autour de projets communs et de gérer des projets collectifs.	B	2
2.4 Être capable de gérer des conflits	C	2
2.5 Gérer les attentes et objectifs pour chacun des rôles du personnel, analyser ses forces / faiblesses et lui donner du feedback, définir et gérer une stratégie de recrutement et de formation.	C	

3. Participer au pilotage de l'établissement au jour le jour	Niveau de maîtrise	Pondération /10
3.1 Collaborer au pilotage du système via un leadership partagé avec la direction dans une dynamique collaborative.	C	2
3.2 Résoudre des problèmes. Prendre des décisions, dans le cadre de sa délégation, et s'y tenir après avoir instruit la question à trancher et/ou au terme d'un processus participatif.	B	2
3.3 Organiser dans le cadre de sa délégation, les services des membres du personnel au jour le jour.	C	2
3.4 Gérer différents types de réunions.	C	2
3.5 Maîtriser les techniques de communication tant orale qu'écrite en les adaptant aux interlocuteurs.	C	1
3.6 Lire, comprendre et exploiter un texte juridique, pédagogique, administratif en lien avec la fonction.	C	1
3.7 Collaborer à l'implémentation du numérique dans des dispositifs d'enseignement et de gouvernance dans le cadre du développement de l'environnement numérique de son établissement et de l'enseignement en Communauté française.	A	
3.8 Pouvoir utiliser les outils informatiques de base.	C	

4. Soutenir une dynamique d'amélioration continue	Niveau de maîtrise	Pondération /5
4.1 Analyser l'information. Observer d'une manière objective et analyser le fonctionnement de son école en vue, le cas échéant, de proposer des pistes d'actions alternatives.	B	2
4.2 Disposer de compétences pédagogiques et montrer un intérêt pour la recherche en éducation adaptée au niveau d'enseignement concerné.	B	1
4.3 Stimuler ou soutenir les pratiques innovantes.	B	1
4.4 Questionner et contribuer à l'amélioration des pratiques pédagogiques dans son établissement.	B	1
4.5 Accompagner une culture pédagogique de travail collaboratif d'échanges de bonnes pratiques.	C	
4.6 Collaborer avec les partenaires extérieurs, en fonction des délégations reçues.	A	

5. Compétence obligatoire transversale	Niveau de maîtrise	Pondération /5
5. Avoir la capacité d'accompagner le changement.	A	5

Le niveau de maîtrise des compétences

1	Niveau de maîtrise (A)	Aptitude à acquérir la compétence → Avoir des notions théoriques ; avoir une connaissance, une compréhension.
2	Niveau de maîtrise (B)	Élémentaire → Agir de façon réactive ; agir avec un accompagnement.
3	Niveau de maîtrise (C)	Intermédiaire → Agir de façon proactive ; agir de façon autonome.
4	Niveau de maîtrise (D)	Avancé → Ajouter des propositions créatives ; faire preuve d'anticipation.